



COMPTE RENDU DE L' AUDIOCONFERENCE DU 9 AVRIL 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue aujourd'hui à 11h entre la direction et les organisations syndicales représentatives.

BILAN SANITAIRE

Le dernier communiqué de la préfecture de Vaucluse fait état de 82 personnes hospitalisées dont 22 en réanimation et 19 décès en milieu hospitalier depuis le début de l'épidémie.

SITUATION DES EFFECTIFS

- 128 agents en présentiel (18,71%)
- 106 agents en télétravail (15,49%) (99 sur PC portables et 7 à partir du PIGP-WEBMAIL)
- 406 agents en ASA (59,36%)

La direction a fait un rappel aux chefs de service sur plusieurs points, notamment le badgeage et la position des agents empêchés (cf compte rendu de la réunion du 7 avril).

La direction rappelle que **les agents en présentiel ne doivent exécuter que des missions prioritaires et appliquer la règle du fini-parti.**

Les organisations syndicales ont demandé que cette règle soit rappelée aux chefs de service.

L'intersyndicale a également rappelé que le nombre d'agents présents dans les services doit être limité afin de préserver leur santé.

Concernant les télétravailleurs, plusieurs questions ont été évoquées.

Selon la direction, les agents en télétravail doivent exécuter les missions prioritaires mais lorsque celles-ci sont effectuées, ils peuvent être amenés à exécuter les missions non prioritaires, tout en veillant à respecter les horaires de travail.

La direction a précisé que les missions prioritaires n'étaient pas figées et qu'elles évoluaient au fil des jours. Le directeur a également fait part de la décision de la direction de demander aux agents des SPF en télétravail de continuer à travailler sur le fichier, bien que cela ne soit pas une mission prioritaire, eu égard au retard pris au niveau des délais de publication. Il a bien été précisé que ces tâches ne devaient être effectuées qu'une fois les missions prioritaires effectuées, s'il reste du temps et que cette évolution ne doit, en aucun cas conduire à une augmentation du nombre d'agents en présentiel.

Les organisations syndicales ont demandé que ces prescriptions soient signifiées par écrit aux chefs de service afin d'éviter des disparités d'interprétation selon services.

Lors de l'audioconférence du 3 avril, à la demande des organisations syndicales, la direction avait convenu que les chefs de service pouvaient octroyer une ASA aux télétravailleurs et aux agents en présentiel très sollicités pour leur permettre de souffler. Aujourd'hui la direction nous précise que la DG ayant reconnu la possibilité de prendre des congés (sous réserve de nécessité de service), les agents ayant besoin de souffler pouvaient utiliser leurs droits à congés. Les organisations syndicales ont insisté sur la différence de traitement entre les agents et ont souligné qu'un congé, en période de confinement, n'était pas un congé habituel. Pour nous, c'est l'ASA qui doit s'imposer.

La direction reviendra vers nous pour nous faire part de sa décision.

Elle précise qu'une rotation, aussi bien pour les agents en présentiel que pour les télétravailleurs, était demandé aux chefs de service mais que certains « viviers » ne permettaient pas cette rotation.

RESTAURATION

Le décret sur l'indemnisation des frais de repas a été publié au journal officiel. À ce jour, les conditions de la mise en œuvre à la DGFIP ne sont pas encore précisément établies. La direction nous communiquera ces modalités dès qu'elle en aura connaissance. Il faudra vraisemblablement servir l'application FDD et justifier de la dépense. Le décret ayant un effet rétroactif, les justificatifs ne seront pas demandés pour la période antérieure à la publication de celui-ci mais il faudra désormais les conserver.

MOYENS DE PROTECTION

Au vu du discours actuel préconisant le port d'un masque, les organisations syndicales ont demandé s'il était possible que tous les agents en présentiel disposent de masques. La direction a répondu que ce n'était pas possible actuellement par manque de masques et que ce n'était pas préconisé dans les gestes barrières. Pour l'intersyndicale, le port de masques pour les agents en présentiel constitue une garantie supplémentaire pour leur sécurité, préoccupation majeure de toutes les organisations syndicales. Elles rappellent que le CORONAVIRUS ne distingue pas les usagers des collègues présents !

Une seconde livraison de masques aura lieu en début de semaine prochaine mais le volume n'est pas connu.

Les organisations syndicales ont évoqué les ordinateurs portables en partage d'habilitation.

La direction a répondu que ces PC pouvaient être en double ou triple habilitation et que cela permettait de faire une rotation. En pratique, l'agent ramène le PC sur site et le désinfecte et l'agent qui récupère le PC le désinfecte à nouveau.

Nous n'avons obtenu aucune information sur l'organisation de la campagne IR mais une audioconférence sur ce thème doit avoir lieu aujourd'hui avec la DG.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits.

Prochaine audioconférence avec la DDFIP en début de semaine prochaine.